



MAIRIE  
01470 BRIORD

Le 18 novembre 2021

217 rue Marcoz,  
73000 Chambery  
vincent.biays@orange.fr  
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B  
APE 742A

## REVISION DU PLU

### Réunion n°6 - réflexions sur le projet communal - 04 novembre 2021

**Participants :** M BLANC (Maire) - M SAINT-POL, M LAGRUT, M MERLE, M ALONZI, Mme CURTET. Mme SALLES  
M JOLIVET (Agence 01).

VB précise que l'ordre du jour sera consacré à la présentation du nouveau contexte réglementaire et aux premières réflexions sur le projet d'aménagement et de développement communal.

La loi «Climat et Résilience» votée au mois d'août dernier change profondément la méthode d'élaboration des documents d'urbanisme puisque l'objectif est désormais de réduire de moitié le rythme d'artificialisation des sols.

*«Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date.»*

*«L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.»*

L'échéance fixée pour la mise en conformité des PLU avec la loi est 2027. Après discussion, les élus valident le fait d'intégrer dès à présent les nouvelles dispositions.

VB précise que toutes les autorisations d'urbanisme artificialisant les sols depuis le 01 septembre doivent être comptées dans le bilan de l'artificialisation.

Selon le bilan de la consommation d'espace de la période 2012-2021 : 8,5 ha ont été consommés pour la destination «habitat» et 5,5 ha ont été consommés pour la destination «commerces, artisanat, industrie, équipements publics». Soit un total de 14 ha.

Pour respecter la loi, il faudra que l'impact d'artificialisation du PLU soit inférieur ou égal à 7ha ... à ventiler entre les différentes destinations de construction et secteurs de la commune.



On retiendra de nos premiers échanges :

- La volonté de maintenir le projet de développement du secteur «en Joyans».
- La possibilité d'urbaniser le terrain de foot de Vérizieu.
- Le choix de bloquer l'urbanisation dans les enveloppes urbaines pour les autres secteurs.
- La suppression de la zone AU à vocation économique derrière les usines Roset (en limite de commune de Montagnieu).
- Le questionnement sur le calibrage du secteur économique au sud du collège.

Prochaines réunions :

- Réunion sur le projet communal : 07 déc. 2021 à 17h30
- Réunion avec les personnes publiques associée : 27 janv. 2022 à 14h30
- Réunion publique n°1 : 27 janvier à 19h

Vincent BIAYS